

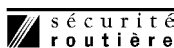
# Conseil national de la sécurité routière

## Réunion du 19 décembre 01

### Point 5 : Budget propre du CNSR (version du 06 décembre 2001)

1. Le CNSR a été doté d'un budget propre de 2,287 M Euros. Compte tenu des difficultés pratiques auquel va se heurter l'engagement de ce budget, il convient que la réunion de décembre commence à débattre de l'utilisation de ces crédits.
2. Le lancement d'études est soumis en effet à des délais difficilement compressibles :
  - un **appel d'offre** de type appel à idées nécessite un délai d'environ un an :
    - 3 mois pour constituer le comité de pilotage, lui faire établir un cahier des charges (3 réunions),
    - 5 mois pour diffuser l'appel d'offres, recevoir les propositions des analyses, réunir un jury et décider des projets retenus.
    - 4 mois pour mettre au point les conventions ou les marchés, les faire signer et les notifier.
  - une **étude ponctuelle** d'une certaine importance<sup>1</sup> à condition que la question soit clairement posée et la méthodologie à peu près maîtrisée, nécessite un délai un peu plus court de l'ordre de huit à neuf mois.
3. La plupart des questions qui seront posées s'adresseront souvent aux chercheurs des grands organismes de recherche (INRETS, LCPC, LAB, CERTU ou SETRA). Mais ces chercheurs ont déjà leur propre problématique qui ne peut pas être changée facilement. Il ne suffit pas de poser une question pour trouver tout de suite le chercheur apte à la mener. A l'inverse, il y a un certain nombre d'équipes de chercheurs qui ont développé une problématique intéressante et qui rencontrent des difficultés financières pour la mettre en œuvre
4. Il est donc plus réaliste et plus efficace que le CNSR accepte pour la première année d'exercice de

<sup>1</sup> Au dessus de 130 000 € il faut faire un appel d'offre et entre 90 000 € et 130 0000 €, il faut faire une consultation simplifiée



prendre en considération les projets existants et ouvre une sorte de guichet. Ceci lui permettra d'aider des projets intéressants, de se former à la problématique de la recherche et de se préparer à engager en fin d'année 2002 un appel d'offres spécifique axé sur ses priorités. Cette aide peut prendre la forme soit d'une aide à des projets individuels soit d'une convention cadre avec des organismes d'études ou de recherche

5. Il existe d'abord un certain nombre d'études prêtes à être lancées qui connaissent des difficultés financières. Un recensement de ces études devra être fait pour pouvoir prendre des décisions. Dans le cas d'étude avec le CNSR comme seul financeur, le montant ne pourra dépasser 90 000 €..
6. Cette aide pour des projets individuels pourrait être complétée par des conventions cadre avec les grands organismes de recherche (INRETS, LCPC, CERTU et SETRA en liaison avec les CETE, et INSERM), qui seraient invités à faire des propositions d'études ou recherches examinées par le comité des experts . Une mention particulière doit être faite pour l'INSERM qui n'a pas développé jusqu'ici de programme spécifique sécurité routière et pour lequel est envisagé un partenariat sur les prochaines ATC (actions thématiques concertées) qui vont être lancées et qui porteront sur l'alcool la vieillesse et les médicaments.
7. Une des missions principales du conseil est d'organiser le débat public et de sensibiliser les acteurs de la sécurité routière. Cette action sera d'autant plus forte qu'elle s'ancrera au niveau local. Dans cet optique, il est proposé d'engager un certain nombre d'**actions au niveau local** :
  - des **débats locaux** sous forme de forum locaux de sécurité routière. Ces forum seraient préparés par des enquêtes ou des actions de communication en liaison, naturellement avec les acteurs concernés. Ils pourraient porter soit sur des thèmes généraux soit sur des thèmes spécifiques tel que les arbres ou la vitesse. En 2002, il devrait être possible d'organiser deux débats au cours de la semaine de sécurité routière.
  - Des **appels à innovation** qui complèteraient les actions nationales menées en matière d'études et de recherche mais s'adresseraient au niveau local soit régional soit inter-régional. En 2002, pourrait être lancé à titre expérimental un appel à innovation dans une région
  - des **mesures locales des infractions** (vitesse, ceinture ...) qui permettront aux acteurs locaux de mieux prendre en considération l'incivilité routière
8. Dans ces conditions, le projet de budget propre du conseil pourrait se décomposer dans les enveloppes suivantes :

### **I - études**

Pour l'ensemble du programme d'études, il conviendra de veiller à un certain équilibre entre les thèmes de prévention, de répression et de formation. Il conviendra également d'avoir à la fois des études statistiques et des éléments de comparaisons internationales.

- projets individuels	500.000
- convention cadre avec organismes de recherche	650.000
- appel d'offres fin 2002	400.000

### **II - actions**

- Organisation de deux débats (Forum sécurité routière, arbres...)	200.000
- Appel à innovation (études ou recherche) dans une région	200.000
- mesures statistiques locales	200.000
TOTAL	2 250 000

## 9. DECISION du CONSEIL

Il est proposé au conseil national de la sécurité routière :

- d'approuver les orientations du budget 2002 qui lui ont été présentées ci-dessus
- de demander à la DSCR de travailler sur ces orientations et de lui présenter lors d'une prochaine séance des projets précis qui devront être accompagnés de l'avis du comité d'experts.